

# Guide



édition 2022

**L'accueil  
des enfants  
en situation  
de handicap  
en crèche**

**...pour les  
parents !**



Vous êtes parents d'un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, et vous envisagez le confier à un équipement d'accueil, pour quelques heures, ou plus régulièrement, pour vous permettre de reprendre votre travail, de disposer d'un peu de temps pour vous ou encore pour offrir à cet enfant la possibilité de rencontrer d'autres enfants, de s'amuser avec eux, de grandir à leur contact...

Sachez que les structures d'accueil de la petite enfance (crèches, multi-accueils, haltes-garderies, micro-crèches...) sont accessibles à toute famille, sans condition de revenu, d'activité professionnelle ou de régularité du besoin.

Elles se doivent également d'accueillir les enfants en situation de handicap. L'accessibilité pour ces enfants ayant des besoins spécifiques est à ce titre l'une des priorités de la politique familiale.

Mais l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique peut nécessiter des attentions ou des précautions particulières.

Aussi, pour éclairer les parents, un groupe de travail associant des gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance, des institutions et des parents a rédigé ce guide qui comporte conseils et témoignages.

Les institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles\* à l'origine de cette démarche, souhaitent que vous y trouviez des réponses à vos questions, et notamment celles concernant le bénéfice de l'accueil en crèche pour votre enfant et vous-même, la prise en charge au quotidien de votre enfant et des conseils sur les démarches à entreprendre.

\* Etat, Caisse d'allocations familiales, Département de la Moselle, Mutualité Sociale Agricole, Education Nationale, Justice, Union Départementale des associations familiales, Fédération départementale des maires de Moselle et Association des maires ruraux.

# Tous les enfants ont le droit d'être accueillis

Chaque enfant, dans le respect de ses spécificités et quels que soient son environnement, ses besoins, ses différences et ses potentiels, doit pouvoir être accueilli dans les crèches, haltes-garderies, multi-accueil....

L'accueil peut être : sur mesure, de quelques heures à plusieurs jours par semaine ou mois, en fonction des besoins de la famille, du rythme de l'enfant, de l'accompagnement qui lui est nécessaire par des organismes de soins (Camsp, Sessad...).

(L'accueil individuel auprès d'un assistant maternel est également possible. Se rapprocher du relais petite enfance de votre commune qui sera en mesure de vous informer quelque soit le mode d'accueil souhaité)



## Témoignage

### **Un accueil progressif et adapté**

*Avec le Sessad, qui l'accompagne au quotidien, nous avons souhaité mettre notre fils Théo dans une micro-crèche, en attendant une place dans une structure adaptée à son handicap.*

*L'accueil de Théo s'est fait progressivement. Le personnel de la crèche, le kiné, l'orthophoniste, l'infirmière libérale ont collaboré, échangé, pour que sa journée se passe au mieux par rapport à ses repas, à sa mobilisation...*

*Nous sommes ravis de la prise en charge de Théo au sein de la structure.*

*Cela lui permet de s'éveiller, de se sociabiliser, de faire de nombreuses activités. Cela permet aussi de sensibiliser au handicap les enfants, les parents et les professionnels de la petite enfance.*

*Nous avons pu reprendre nos activités professionnelles et tout se passe pour le mieux.*

**Cécilia et Matthieu, parents de Théo**

## Les bénéfices de l'accueil

- **Pour l'enfant** : l'accueil va favoriser des moments de vie avec d'autres enfants (jeux, activités, repas...). L'enfant s'éveille et grandit comme les autres, à son rythme, selon ses capacités. Il peut bénéficier de prises en charge spécifiques par des partenaires de soins à la crèche (kiné, psychomotricien, orthophoniste, infirmière...).
- **Pour la famille** : l'accueil permet aux parents de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, de s'accorder du temps pour eux (formation, loisirs, bien-être, repos...), de libérer du temps pour la fratrie (faire une activité, accompagner une sortie scolaire...), de trouver un lieu d'écoute, de partage et d'accompagnement.



## Témoignage

### **Un accueil bénéfique pour tous**

*Pour mon premier rendez-vous à la crèche, j'ai été rassurée par la présence de la puéricultrice de la PMI de Chloé. C'était important pour moi qu'elle soit là, car c'est angoissant pour les parents de confier leur enfant en collectivité, encore plus lorsqu'il s'agit d'un enfant différent. La directrice, très à l'écoute de mes attentes, a su me rassurer.*

*L'adaptation a été progressive pour Chloé ; elle a tout de suite été à l'aise. L'équipe a su me rassurer aussi.*

*L'accueil de Chloé en crèche a été bénéfique sur de nombreux points. Il nous a permis de travailler la séparation après des années fusionnelles mais aussi de découvrir un autre lieu que la maison et les prises en charge médicales et paramédicales.*

*Chloé s'épanouit entourée d'enfants, elle a beaucoup évolué en les imitant. Elle a pu se sociabiliser, et apprendre à jouer, à manger avec d'autres personnes.*

*L'équipe est à l'écoute et très bienveillante, toujours dans la recherche du positif. Moralement, en tant que parent c'est essentiel pour continuer à se battre quotidiennement !*

*L'accueil en crèche de notre fille m'a aussi permis de décharger un peu notre entourage, que nous sollicitons régulièrement pour la prendre en charge.*

*Pour moi aussi, cet accueil est bénéfique. Je peux libérer plus de temps pour en partager avec son petit frère et arriver à assumer le quotidien. Et je trouve même un peu de temps pour moi !*

**Sabine, maman de Chloé**

# Un accueil qui se construit ensemble : parents - professionnels - enfants

Le projet d'accueil se construit grâce à une relation de confiance entre les parents, les professionnels et l'enfant.

Plusieurs rencontres permettent de découvrir le lieu d'accueil et l'équipe, de préparer l'accueil dans les meilleures conditions possibles, de rencontrer le référent Santé et Accueil inclusif\* de la crèche (médecin, puéricultrice, infirmière) et de constituer le dossier.

Cette démarche de prise de connaissance réciproque, d'échanges, de savoirs et de savoir-faire avec l'enfant, de partage d'expérience, permettra de mettre en place un accueil individualisé de qualité.



\* Le référent « Santé et Accueil inclusif » travaille en collaboration avec la ou les puéricultrices ou infirmiers de l'EAJE, les professionnels de la PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des parents ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.



## Témoignage

### **Les portes de la crèche s'ouvrent et seront ouvertes pour les suivants !**

*Maman d'Elsa, une petite fille de presque 2 ans, je cherchais un mode de garde pour reprendre mon travail à 80 % à la suite de mon congé parental. Au cours de sa première année, nous avons appris qu'elle était atteinte de diabète.*

*Nous souhaitions qu'Elsa puisse être accueillie en crèche, mais je pensais qu'avec sa maladie, qui nécessite des soins quotidiens, je ne pourrais plus retravailler. La directrice nous a répondu qu'il n'y avait aucun souci. L'accueil d'Elsa a été organisé en lien avec le prestataire médical et une infirmière libérale pour ses soins.*

*J'ai pu reprendre le travail, confiante et sereine, et mon enfant s'épanouit !*

*Avec mon temps partiel, je peux m'occuper un peu plus d'elle et de moi en même temps, car c'est une chose très importante pour l'équilibre personnel et familial. Ne pas oublier que l'on n'est pas seul !*

**Laetitia, maman de Elsa**

# Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI est un document qui va formaliser les différentes spécificités de l'accueil de votre enfant :

- Traitements et médicaments à administrer si besoin
- Interventions des partenaires de soins (kiné, infirmière...)
- Conduites à tenir en cas d'urgence ou de maladie chronique
- Matériel adapté (siège moulé, orthèse...)
- Besoins alimentaires spécifiques
- Toutes autres informations utiles à l'accueil.

Le PAI est rédigé conjointement entre le médecin de l'enfant, la famille, le référent Santé et Accueil inclusif et le directeur de la crèche.

Il évolue en fonction des besoins de l'enfant.



## Témoignage

### **Accompagner les parents, faire grandir l'enfant tel qu'il est**

*Nous avons accueilli une petite fille, de l'âge de 4 mois à son entrée en maternelle. Nous avons déjà accueilli ses frères et sœurs mais sa maman n'osait pas nous confier cette petite par peur du regard des autres. Grâce à un accueil bienveillant, beaucoup d'écoute et d'échanges, nous avons pu établir une relation de confiance avec cette maman qui avait réellement besoin d'aide et de soutien.*

*L'accueil de sa fille lui a permis de se reposer, de s'occuper des plus grands et de prendre un peu de temps pour elle.*

*Quant à nous, nous avons découvert une petite fille joyeuse, affectueuse, quelquefois avec du caractère ! Elle savait se faire comprendre et trouver sa place auprès de l'équipe, mais surtout dans le groupe d'enfants. Très câline, elle savait jouer de son charme, et ses "bêtises" finissaient toujours dans un grand éclat de rire communicatif.*

*L'accueil lui a été très bénéfique : enrichie de découvertes, entourée de stimulations et d'apprentissages sensoriels et moteurs, elle a grandi de ses nombreuses expériences.*

**Sandrine, directrice d'un multi-accueil**

# Pour vous aider dans vos démarches

## > Je cherche une crèche ou une halte-garderie\* :

- Site [monenfant.fr](http://monenfant.fr)
- Contact avec les services de PMI
- Contact avec le relais petite enfance le plus proche
- Informations auprès des partenaires de soins ou directement à la crèche ou halte-garderie proche de chez moi.

## > Je me pose des questions sur le développement de mon enfant, je peux en parler\* :

- A l'équipe et au référent Santé et Accueil inclusif de crèche
- A mon médecin traitant
- Avec une puéricultrice de PMI.

## > Le diagnostic est posé, quelles démarches faire ?

- Informer l'équipe de la crèche
- Prendre contact avec le CAMSP et la MDPH
- Partager avec l'équipe de la crèche les coordonnées des différents professionnels intervenant, afin qu'ils se mettent en relation.

\* Listes non exhaustive



## Témoignage

### **Accepter d'être accompagnée**

*Le médecin de la crèche a mis en lumière ce que nous ne pouvions pas voir à la maison, j'étais en colère, il a pris rendez-vous auprès du CAMSP, une puéricultrice de la crèche est venue échanger avec moi pour calmer ma colère et m'expliquer que voir un spécialiste permettrait de poser un diagnostic. Je ne remercierai jamais assez ces professionnels, car grâce à eux, Aymeric a pu être pris en charge tôt.*

**Stéphanie, maman de Aymeric**



*Je dérange parce que je suis différent,  
vous me dérangez parce que  
vous êtes tous pareils*

## Glossaire

- > **Accueil régulier** : les enfants sont connus et inscrits dans la structure (crèche, multi-accueil...) selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles (le planning est établi à l'avance).
- > **Accueil occasionnel** : l'enfant est inscrit dans la structure, les besoins de la famille sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents (le planning n'est pas établi à l'avance). La signature d'un contrat de réservation/d'accueil n'est pas obligatoire.
- > **CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce (Voir plus loin la liste des CAMSP en Moselle). Cette structure regroupe des professionnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Ils établissent le dépistage, un diagnostic, le traitement, la rééducation et le suivi des enfants en situation de handicap. (Voir plus loin la liste des CAMSP en Moselle).
- > **EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.  
Il s'agit de la dénomination des crèches, multi-accueil, halte-garderie, micro-crèche, service d'accueil familial.
- > **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
C'est un lieu unique de service public (dépendant du Département), visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leur famille. Sont également associés les organismes de protection sociale (Caf, caisse d'Assurance maladie), les services de l'Etat et des représentants des associations représentatives des personnes en situation de handicap.
- > **PAI** : Protocole d'Accueil Individualisé  
Ce document permet de faciliter l'accueil et la prise en charge de l'enfant. Il résulte de la concertation entre toutes les personnes concernées : la famille, les médecins, la crèche, les professionnels médicaux, paramédicaux ou éducatifs...  
Il définit les mesures à mettre en œuvre en fonction de son handicap ou maladie chronique (conduite à tenir, médicaments à administrer, intervention de professionnels médicaux, paramédicaux ou éducatifs...)
- > **PMI** : Protection Maternelle et Infantile du Département de la Moselle  
Une équipe de professionnels (sages-femmes, infirmières, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, médecins...) est à l'écoute et à la disposition des familles afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé des futurs mamans et des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans.
- > **RPE** : Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Les familles y reçoivent des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les assistants maternels y trouvent un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes.
- > **Référent « Santé et Accueil inclusif »** : ce professionnel travaille en collaboration avec la ou les puéricultrices ou infirmiers de l'EAJE, les professionnels de la PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des parents ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.
- > **SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (Voir plus loin la liste des SESSAD en Moselle)  
C'est un service d'accompagnement des enfants en situation de handicap, tourné vers la prise en charge précoce, l'accompagnement des familles, l'aide au développement de l'enfant, le soutien à l'inclusion sociale ou scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie. Les professionnels paramédicaux ou éducatifs interviennent sur les lieux de vie des enfants (domicile, crèche, école, ...).

## Les organismes

### > CAMSP DE MOSELLE :

- CAMSP APF (Metz)
- CAMSP (Thionville)
- CAMSP (Saint-Avold)
- CAMSP APF (Sarrebouurg)

### > SESSAD DE MOSELLE :

#### AGGLOMÉRATION DE METZ

- SESSAD COBDT (Longeville-lès-Metz)
- SESSAD ENVOL LORRAINE (Metz)
- SESSAD POUR TRISOMIQUES PEP 57 (Metz)
- SESSAD POUR DÉFICIENTS VISUELS PEP 57 (Metz)
- SESSAD POUR DEFICIENTS AUDITIFS PEP 57 (Metz)
- SESSAD APF (Metz)
- SESSAD TED (Metz)
- SESSAD AFAEDAM (Metz)
- SAFEP-SSEFIS DE L'INJS (Metz)
- SESSAD PRO LA HORGNE (Montigny-lès-Metz)

#### AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE - THIONVILLE

- SESSAD DE THIONVILLE
- SESSAD APEI DE THIONVILLE
- SESSAD DEF VIS-AUD PEP 57 (Thionville)
- SESSAD APF (Yutz)

#### AGGLOMÉRATION DE SARREGUEMINES

- SESSAD ENVOL LORRAINE (Rémelfing)
- SESSAD DE SARREGUEMINES

#### COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH

- SESSAD DEF VIS-AUD PEP 57 (Freyming Merlebach)
- SESSAD APF (Freyming-Merlebach)

#### COMMUNE DE SARREBOURG

- SESSAD ARPEGEGCMS 3S (Sarrebouurg)
- SESSAD - LETTENBACH (Sarrebouurg)

#### AUTRES COMMUNES

- SESSAD D'AMNÉVILLE-LES-THERMES
- SESSAD RÉMELFING ANNEXE DE BITCHE
- SESSAD LES HIRONDELLES (Creutzwald)
- SESSAD DU CH ST JACQUES (Dieuze)
- SESSAD APEI (Forbach)
- SESSAD PROFESSIONNEL (Morhange)
- SESSAD ENVOL LORRAINE (Saint-Avold)

Retrouvez également le témoignage  
de parents et de professionnels  
dans la vidéo :

“ **Grandir comme les autres  
à la crèche avec un handicap** ”



Youtube - Caf de la Moselle